

# *Concours de nouvelles de Mont Saint Eloi*

## *3<sup>ème</sup> Edition*

### *Présentation générale :*

Afin de révéler le talent d'écrivain des habitants des Hauts de France, la commune de Mont Saint Eloi organise la troisième édition de son concours de nouvelles.

### *Règlement du concours :*

#### *Article 1 :*

Il faut impérativement respecter la forme de la nouvelle soit un récit bref présentant une intrigue simple comportant peu de personnages. La nouvelle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

#### *Article 2 :*

Les auteurs peuvent concourir pour la catégorie « Enfants » (moins de 15 ans) ou la catégorie « Adultes ». Le concours est également ouvert aux groupes scolaires qui peuvent proposer une nouvelle écrite de manière collective.

Les auteurs de chaque catégorie doivent écrire en s'inspirant d'une photo imposée prise dans le village ou ses hameaux.

Thème de la troisième édition : *La Belle d'Artois*



#### *Article 3 :*

Les textes inédits d'un maximum de 5 pages dactylographiées (Format A4, caractère de taille 12, police Times New Roman et pages numérotées) doivent obligatoirement porter un titre et être rédigés en français.

Les candidats présentent une seule nouvelle.

Afin d'assurer l'anonymat, aucune mention permettant aux membres du jury d'en déterminer l'auteur ne doit être portée sur le manuscrit.

Le titre du texte est précédé d'un code choisi par l'auteur, composé de trois chiffres et trois lettres (ex : 123 ABC) ainsi que de la catégorie dans laquelle il concourt.

*Article 4 :*

Le concours est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les envois doivent parvenir au plus tard **le samedi 31 mars 2018** à la mairie de Mont Saint Eloi (aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur).

Les candidats peuvent envoyer leur nouvelle par courriel à l'adresse suivante [concoursmontsainteloi@gmail.com](mailto:concoursmontsainteloi@gmail.com) ou par courrier en 8 exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Mont Saint Eloi  
3 rue Montidien  
62144 MONT SAINT ELOI

Les candidats joignent à leur envoi une enveloppe simple, non cachetée, portant le code choisi par l'auteur et contenant un feuillet précisant leur nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et si possible, adresse de messagerie électronique.

Un document à part comportant ces informations sera joint au courriel de la nouvelle.

*Article 5 :*

La participation au concours est gratuite et interdite aux membres du jury.

*Article 6 :*

La décision du jury est souveraine ce qui implique que les recours ou commentaires fondés sur les conditions de déroulement du concours, de son organisation ou de ses résultats ne sont pas admis. Le non respect de cet article peut entraîner la disqualification du candidat pour la présente édition ainsi que les suivantes.

*Article 7 :*

Divers lots sont à remporter pour le gagnant de chaque catégorie.

*Article 8 :*

Le 8 mai 2018 à la salle Hamilton, le Maire de Mont Saint Eloi proclamera les résultats et décernera les récompenses à l'occasion de la manifestation « Salut les Artistes ». Ne seront prévenus des résultats que les lauréats du concours. Néanmoins, il est possible de connaître la décision du jury en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [concoursmontsainteloi@gmail.com](mailto:concoursmontsainteloi@gmail.com)

*Article 9 :*

Le lauréat autorise la publication éventuelle de sa nouvelle sans versement de droit d'auteur.

*Article 10 :*

Pour la 3<sup>ème</sup> édition du concours, le jury est présidé par Bertrand Crapez, auteur de roman jeunesse et se compose de 5 autres personnes du village portant un intérêt particulier à l'écriture. Le président du jury départagera les auteurs en cas d'égalité.

*Article 11 :*

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.